



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2022

| Membres                             |          |         |
|-------------------------------------|----------|---------|
| En exercice                         | Présents | Votants |
| 29                                  | 23       | 27      |
| Date convocation<br>09/12/2022      |          |         |
| Date Publication<br>21/12/2022      |          |         |
| N° Délibération<br>2022/06/17       |          |         |
| Secrétaire Séance<br>Jérôme AUJOLAT |          |         |

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

**Présents :** Mmes et MM. Jean-Luc CHAPON, Fabrice VERDIER, Marie-Françoise VALMALLE, Jacques CAUNAN, Muriel BONNEAU, Thierry de SEGUINS COHORN, Fanny CABOT, Bernard POISSONNIER, Sophie MARINOPOULOS, Gérard BONNEAU, Isabelle VILLEFRANCHE, Franck SEROPIAN, Jérôme AUJOLAT, Olivier CLEMENT, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie LAUTHIER, Guy ATTIGUI, Sandra ROLLET, Julien HURARD, Amandine BRUNEL, Christophe CAVARD, Simon SUBTIL, Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

**Absents représentés :** Mmes et MM. Laurence JACQUEMART (pouvoir à Jean-Luc CHAPON), Hélène GILET (pouvoir à Muriel BONNEAU), Séverine PEUCHERET (pouvoir à Sandra ROLLET), Romain BETIRAC (pouvoir à Guy ATTIGUI).

**Absents non représentés :** Mme et M. Delphine DEJEAN, Jérôme MAURIN

### Objet : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur les exercices 2015 et suivants

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Occitanie, a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de la commune d'Uzès pour les exercices 2015 et suivants.

Un rapport d'observations provisoire délibéré par la chambre le 16 mars 2022 a été notifié à la mairie par courrier daté du 22 avril.

La chambre a, lors de son délibéré du 23 août 2022, après avoir examiné notre réponse parvenue le 11 juillet 2022, arrêté son rapport d'observations définitives qui nous a été notifié le 2 novembre 2022.

**Vu** le Code des juridictions financières,

**Vu** le rapport rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes annexé,

**Considérant** que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Prend Acte de la communication et du débat** relatif au rapport d'observations définitives sur la gestion de la ville d'Uzès, arrêté par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie pour les années 2015 et suivantes.

Le secrétaire de séance,  
Jérôme AUJOLAT

Le Maire d'Uzès,  
Jean-Luc CHAPON

